

S'il a pu être nommé au Conseil Constitutionnel, il le doit à l'abstention du RN qui n'a pas voté contre le favori et le très proche du président de la République. Pourquoi ? Parce que selon les dires de certains représentants du parti de Marine Le Pen, « *Si Richard Ferrand avait été refusé, derrière, les candidats étaient les suivants : Taubira et Dupont Moretti* ». Entre la grippe et le choléra, le RN a opté pour la grippe avec Ferrand. Car avec les voix de la gauche et du NFP (et LFI), Taubira aurait été élue... Dès lors, les marges de manœuvre de Richard Ferrand seront réduites en vue des décisions prochaines à prendre par un organisme qui est devenu au fil du temps, le censeur des lois du parlement et des gouvernements...

**PG**

## Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité